

DIRECT. Assassinat de Razia Askari à Besançon : l'accusé est condamné à 30 ans de réclusion criminelle, avec 20 ans de sûreté (France 3)

Publié le • Mis à jour le
Écrit par Sarah Rebouh



La salle d'audience du palais de justice de Besançon. • © Sarah Rebouh - France Télévisions

Rashid Askari a reconnu avoir tué sa femme Razia Askari de près de 20 coups de couteau, en pleine rue, en octobre 2018 à Besançon. Il a été condamné à 30 ans de réclusion criminelle avec 20 ans de sûreté. Revivez la dernière journée de procès dans cet article.

Rashid Ascari a été condamné pour le meurtre de son épouse, avec préméditation. Il s'agit donc d'un assassinat. Il écope de 30 ans de réclusion criminelle, avec une période de sûreté de 20 ans. La période de sûreté est une période pendant laquelle l'accusé ne peut pas bénéficier d'aménagements de peine.

Les réquisitions de l'avocat général ont été suivies par la cour. Un réel soulagement s'est fait sentir dans la salle à l'annonce du verdict.

L'accusé est également soumis à une obligation de quitter le territoire français. La cour ordonne aussi le retrait total des droits de Rashid Askari sur ses deux enfants Omid et Saïd.

Relire le déroulé complet de la dernière journée de procès :

17h20 : L'accusé Rashid Askari se réinstalle dans son box.

16h55 : Les avocats se remettent à leurs places. Le verdict ne devrait plus tarder à être annoncé dans la salle d'assises.

16h35 : La cour se retire pour délibérer.

16h20 : Le dernier mot est à l'accusé : *"Devant tout le monde, ce que je demande, c'est la justice. Si je ne regarde pas mes enfants et mon beau-frère et belle-soeur, c'est parce que j'ai la honte. Je suis désolé pour moi, pour mes enfants et pour ma femme qui n'est pas là."*



Rashid Askari, mari de Razia Askari poignardée en pleine rue un mardi après-midi à Besançon. • © Jean-Louis Saintain/France 3 Franche-Comté

15h15 : *"À l'époque, ce n'est pas un meurtrier"*

Me Randall Schwerdorffer, à son habitude, entame une plaidoirie théâtrale, d'une voix forte, et s'attaque à "la presse d'opinion" en citant un article de nos confrères de l'Est Républicain. *"Le journaliste a parlé d'une traque hitchcockienne"* semble s'offusquer le pénaliste, ancien avocat de Jonathann Daval.

Selon l'avocat de la défense, la victime a exagéré ses propos lors de ses plaintes. Ce dernier rappelle aussi l'environnement socioculturel dans lequel a grandi l'accusé, *"où la place de la femme n'est pas la place de la femme comme en France"*.

Il attaque aussi l'action de l'association Solidarité Femmes et sa décision "totalitaire" de déplacer Razia Askari de Marseille à Besançon, dans le but de la protéger de son mari, *"qui ne comprend pas"*.

Monsieur Askari avait autant le droit que sa femme de voir ses enfants. À l'époque, ce n'est pas un meurtrier. Il a juste une femme qui dit qu'il est violent mais qui n'a aucun certificat médical.

Me Schwerdorffer, avocat de la défense

"Entre le 29 et le 30 octobre, il n'y a plus de démarches, il ne part pas au commissariat, il va tomber sur Razia par hasard. Il n'y a plus de démarches, c'est la violence" dit Me Schwerdorffer, tout en affirmant que le couteau était bien en possession de son client, contredisant ainsi ce dernier.

"Il aimait sa femme, à sa façon" ose l'avocat bisontin, qui réclame une peine inférieure aux réquisitions de l'avocat général.



Photo de Razia Askari, victime de son mari Rashid Askari. • © Solidarité Femmes

14h25 : une défense difficile

Les axes de défense sont évidemment minces lors des plaidoiries de ce 10 décembre, tant l'attitude de l'accusé et son passif avec la victime et ses enfants, ainsi que les déclarations qu'il a faites tout au long du procès pèsent contre lui.

Durant trois jours, Rashid Askari a nié des faits pourtant probants et s'est placé en victime à de très nombreuses reprises, comme l'ont relevé les avocates des parties civiles mais aussi l'avocat général. L'homme s'est enfoncé dans plusieurs incohérences, allant jusqu'à nier la possession d'un couteau, celui avec lequel il a pourtant poignardé à mort sa femme et dont l'étui a été retrouvé dans son logement.

Quand il se retrouve face à elle, il a un trop plein d'émotions, le 30 octobre 2018. Le déni s'explique d'un point de vue psychiatrique, d'un point de vue clinique.

Me Monnot, avocat de la défense

"Vous devrez prendre en compte l'ensemble des éléments lorsque vous devrez le juger. Tout n'est pas manichéen" lance Me Monnot aux jurés, tout en disant : *"On n'est pas sur un profil dangereux"*. Une phrase difficilement audible à la lumière des débats de ce procès.

13h50 : la défense plaide à présent en la personne de Me Monnot

Ce dernier rappelle le contexte familial de la famille Askari. Il appuie sur le sentiment de dépossession qu'a ressenti l'accusé, lorsque sa femme a fui Marseille avec ses enfants. Il rappelle aussi les trois plaintes déposées par la jeune femme à Marseille, classées sans suite.

Me Monnot parle de *"déjudiciarisation des démarches de la victime"* en rapport avec l'action de l'association Solidarité Femmes, spécialisée dans l'accompagnement des femmes victimes de violences. *"On invente un personnage monstrueux, pervers et organisé"* ajoute Me Monnot.

On était sur quelqu'un de totalement perdu. Il souhaitait simplement retrouver ses enfants.

Me Monnot, avocat de la défense



Randall Schwerdorffer et Baptiste Monnot, avocats de Rashid Askari, l'accusé. • © Sarah Rebouh - France Télévisions

L'audience est suspendue 1h

12h30 : 30 ans de réclusion criminelle, avec 20 ans de sûreté requis

L'avocat général requiert 30 ans de réclusion criminelle, avec 20 ans de sûreté, à l'encontre de l'accusé Rashid Askari. *"Il faut un retrait total des droits du père sur les enfants"* dit-il.

"Je requiers qu'il soit définitivement interdit du territoire national" ajoute-il. *"Il n'a rien à faire au sein de la communauté nationale"* dit l'avocat général.

12h25 : "Un projet clairement défini de tuer"

L'avocat général aborde maintenant la question de la préméditation. *"La seule question : est-ce que cet homicide volontaire était prémédité ? Oui, clairement, il s'agit d'un assassinat ! Les sms, les repérages... On est dans un projet clairement défini de tuer"* lance Étienne Manteaux, qui continue à battre en brèche les quelques arguments avancés par la défense.

"Je vous demande de retenir cette préméditation" demande l'avocat général aux jurés.

L'avocat général parle d'une part de monstruosité dans les écrits de Rashid Askari envoyés à ses enfants. *"Il ose leur imputer la responsabilité d'avoir détruit sa vie. Il n'a cessé de pleurer sur lui durant ces trois jours de débat !"* insiste Étienne Manteaux.

12h12 : une "sauvagerie"

"Monsieur Askari a même eu l'audace de dire que c'était sa femme qui était armée" explique l'avocat général avec force, tentant de prouver par sa démonstration que le couteau appartenait bien à Rashid Askari, contrairement à ses dires. *"Des coups d'une très grande violence"* rappelle Étienne Manteaux, en fixant l'accusé puis les jurés.

L'accusé est toujours tête baissée dans son box.

Ce dernier ne croit pas non plus à la version du "voile blanc" devant les yeux de l'accusé au moment des faits. *"Il sait parfaitement ce qu'il a fait ! Sa cavale était parfaitement élaborée !"*

L'avocat général, écouté attentivement par les deux enfants de la victime, installés juste à côté, démonte l'argument utilisé par la défense concernant une potentielle relation extra-conjugale qu'aurait entretenue la victime.

"Madame Askari va signer son arrêt de mort lorsqu'elle va saisir le juge des affaires familiales à Besançon" poursuit l'avocat général. *"Cela va permettre à monsieur Askari de prendre pleinement conscience de l'émancipation de sa femme, car elle utilise les voies de droit françaises, elle n'est plus sous sa tutelle. Après août 2018, il n'y a plus de doute, l'ordonnance de protection a été rappelée à monsieur Askari au commissariat"* rappelle Étienne Manteaux.

L'illustration de sa toute puissance. Je veux, je fais.

Étienne Manteaux, avocat général, pendant les réquisitions

11h46 : la justice avait-elle les moyens de protéger Razia ?

"Il y a eu un avant et un après ce drame qu'a subi madame Askari à Besançon" continue à justifier l'avocat général, détaillant divers dispositifs mis en place depuis : bracelets anti-rapprochement, [dispositif Altérité pour les hommes violents](#), ordonnance de protection notifiée en commissariat avec interprète...



Étienne Manteaux, avocat général du procès de Rashid Askari, le 10 décembre 2021. • © Sarah Rebouh - France Télévisions

"Mais je me garderais bien de dire que nous avons vraiment les moyens de la protéger. Quand on relit les dépositions du frère de la victime, on mesure la tâche que nous avons."

11h30 : L'audience reprend. L'avocat général débute ses réquisitions et aborde rapidement la *"question lancinante de l'échec de la police, de la justice, et le fait de ne pas avoir pu empêcher la mort de madame Askari."*

"Que s'est-il passé pour qu'on ne puisse stopper cet enchaînement dramatique ?" s'interroge l'avocat général, avant d'apporter des éléments de justification au travers du détail des différentes procédures menées à bien.

"C'est vrai que tout ça peut vous choquer messieurs et mesdames les jurés. Le doute doit toujours bénéficier à l'accusé, c'est la loi française. Il vaut mieux un coupable libre, qu'un innocent en prison. C'est pour ça que ce principe est édicté" dit l'avocat général.

On ne peut pas se satisfaire de ces explications, j'en ai bien conscience. Collectivement, nous avons essayé d'améliorer le dispositif de protection.

Étienne Manteaux, avocat général

Suspension d'audience - reprise à 11h30

10h50 : *"Ses enfants qui ont le courage de le regarder"*

"Monsieur Askari n'a jamais levé la tête de tout le procès. Il n'a jamais montré son visage. Mais vous avez vu ses enfants, 15 ans et 12 ans, qui ont eu le courage d'être là et qui ont le courage de le regarder" dit l'avocate des enfants en s'adressant directement aux jurés.

Au même moment et par un hasard poignant, les deux adolescents arrivent dans la salle et s'installent sur le banc des parties civiles. L'avocate rappelle la dramatique réalité de ce qu'ont vécu Omid et Saïd, et ce depuis leurs naissances. *"Un quotidien dicté par la peur" à cause de "la traque et des irruptions de Rashid Askari".*

Le mardi 30 octobre, c'est le jour où Razia peut aller au Resto du Coeur. Elle part en courses avec son chariot. La vie va basculer. Omid et Saïd ne verront plus jamais leur maman.

Me Party, avocate des enfants de la victime



Me Party, avocat des enfants de Razia et Rashid Askari. • © Sarah Rebouh - France Télévisions

L'avocate parle du moment où les enfants ont été prévenus de la mort de leur mère, à l'hôpital, et de leur réaction déchirante. Elle raconte aussi la suite, le foyer et leur arrivée dans cet endroit le jour d'Halloween. Elle raconte la terreur des enfants alors que leur père n'avait pas toujours été arrêté. Le moment est lourd, le silence est pesant. Les enfants sont assis, attentifs.

"Je vous donne ma certitude sur la préméditation" dit-elle également aux jurés en les regardant directement.

[#RaziaAskari](#) La plaidoirie de l'avocate de la famille de Razia a duré 45 minutes. L'avocate Me Party plaide à son tour. Elle défend les deux enfants de la victime, Omid 15 ans et Saïd, 12 ans. <https://t.co/JlcCnSIaKI>

— Sarah Rebouh (@srebouh) [December 10, 2021](#)

10h20 : "La préméditation est évidente"

"Qu'est-ce qui pourrait laisser faire croire que ce n'est pas prémédité ? C'était prémédité. Et puis il a aussi une idée de la justice, puisqu'il a dit : 'Si elle est morte, je m'en vais. Si elle n'est pas morte,

je me rends'. La préméditation est évidente" dit Me Rigoulot, rappelant que l'accusé s'est rendu à Besançon pour traquer sa femme et qu'il a fini par se ruer sur elle en courant pour l'égorger "*par derrière*" et lui asséner 19 coups de couteau, comme l'a précisé un témoin de la scène lors du premier jour d'audience.

10h15 : "*Je vous le répète, mais je suis vraiment en danger*"

Me Rigoulot, avocate de la famille de la victime, parle de la peine et des efforts des frères et soeurs pour tenter d'aider Razia, en vain. L'une des soeurs de la victime n'a pas pu assister au procès, elle ne s'en sentait pas la force. Cette dernière était arrivée en 2018 en France pour retrouver sa soeur, qui finira par être assassinée par son mari en octobre 2018. "*Elle ne s'en remet pas*" dit l'avocate.

La plupart du temps, il m'étrangle avec mon foulard, m'insulte, me menace de m'asperger le visage à l'acide, me menace de me jeter par le balcon. Il a dit à mon frère qu'il resterait à Besançon jusqu'à ce qu'il ait fait ce qu'il a à faire. Je vous le répète, mais je suis vraiment en danger.

Razia Askari, dans l'une de ses plaintes



Photo de Razia prise lors d'une sortie avec le groupe de cours de français. • © Miroirs de femmes

L'avocate énumère les appels à l'aide de Razia dans ses plaintes, les alertes de la jeune femme, les mots précis et l'extrême conscience qu'elle avait du danger qu'elle courrait. Elle parle aussi des phrases écrites par Rashid Askari, envoyées à ses enfants ou à son beau-frère. Le passage est glaçant et démontre de manière implacable la folie possessive du père de famille.

10h : "*Ce n'est pas un trop plein d'amour, c'est un trop plein de possession, de pouvoir !*"

"Razia est morte, notre soeur est morte. Il l'avait dit. Elle le savait. On le savait. Toute la famille le savait. Il l'a fait" débute Me Rigoulot, avocate du frères et des deux soeurs de la victime, en parlant à la place de ces derniers.

Le frère de la victime, présent dans la place, quitte la salle en pleurs quelques minutes. *"Notre douleur est insoutenable, intolérable"* poursuit l'avocate.

Le mot féminicide est prononcé pour la première fois dans ce procès, en opposition au "crime passionnel". *"Ce n'est pas un trop plein d'amour, c'est un trop plein de possession, de pouvoir ! Tu es à moi. Je préfère te voir mourir plutôt que de te voir partir libre !"* martèle Me Rigoulot.

Elle rappelle à la cour le parcours incroyable de Razia pour se sortir des griffes de son mari, qui était également son cousin, comme c'est régulièrement le cas en Afghanistan.

Elle rappelle que le frère aîné et les deux soeurs de la victime ont tous constaté des traces sur le corps de Razia, et ce à de nombreuses reprises, notamment en Iran. *"Mais en Iran, on ne quitte pas son mari"* dit l'avocate.



La salle d'assises dans laquelle se déroule le procès de Rashid Askari, ce 8 décembre 2021. • © Sarah Rebouh - France Télévisions

9h20 : "le système judiciaire a ses failles"

Me Roques, qui représente l'association Solidarité Femmes, entame sa plaidoirie à la barre. *"Les enfants de Razia, Omid et Saïd, ne pourront plus jamais se blottir dans les bras de leur mère"* débute-t-elle.

"Des hommes et des femmes se battent pour que chaque jour, ce qui est arrivé à Razia n'arrive jamais. Il y a des hommes et des femmes qui l'ont aidée à obtenir une Ordonnance de protection, et bien au-delà, jusqu'à son assassinat. Il y a des hommes et des femmes qui se sont attachés à cette femme, et qui l'aimaient, et qui la pleurent encore aujourd'hui" poursuit l'avocate dijonnaise.

Il faut du courage pour vivre cette traque, avoir du courage pour déposer 7 plaintes. Même avec l'aide de l'association, parfois même, on lui refusait ses plaintes.

Me Roques, avocate de l'association Solidarité Femmes

L'avocate aborde aussi dans sa plaidoirie "les limites du système". Ce même système judiciaire qui n'a pu protéger Razia, malgré ses très nombreuses démarches entreprises pour dénoncer la folie de son mari.

"Le système judiciaire a ses failles. Le manque de moyens, le manque de personnels... C'est une réalité" lance-t-elle devant la cour.



Me Roques, avocate de l'association Solidarité Femmes, au procès de Rashid Askari. • © Sarah Rebouh - France Télévisions

Cette dernière journée de procès est dédiée aux plaidoiries des avocats, aux réquisitions du ministère public et au verdict.

Féminicide de Razia Askari : l'avocat général requiert 30 ans de réclusion criminelle à l'encontre du mari

Par [Christophe Mey](#), [France Bleu Besançon](#).

Au troisième jour du procès de Rashid Askari, jugé par la cour d'assises du Doubs pour l'assassinat de sa femme Razia de 19 coups de couteau en pleine rue, l'avocat général a requis ce vendredi une peine de 30 ans de réclusion criminelle, assortie d'une période de sûreté de 20 ans.



L'avocat général Etienne Manteaux, procureur de la République de Besançon, pendant le procès de Rashid Askari © Radio France - Christophe Mey

Trente ans de réclusion criminelle, c'est la peine requise ce vendredi 10 décembre par l'avocat général Etienne Manteaux à l'encontre de Rashid Askari, au 3e jour du procès devant la cour d'assises du Doubs de Rashid Askari, [jugé pour l'assassinat de sa femme Razia](#) le 30 octobre 2018 à Besançon.

L'avocat général a aussi demandé à la cour de prononcer **une peine de sûreté de 20 ans**, de retirer totalement à l'accusé son autorité parentale, et de prononcer une interdiction définitive du territoire français une fois la peine purgée. Rashid Askari ne conteste pas avoir tué son épouse, mais [il maintient depuis le début des débats que son geste n'était pas prémédité](#) et parle d'un "voile blanc" au moment où [il a porté à sa femme 19 coups de couteau, en plein jour et en pleine rue, dans le quartier du Rosemont](#) à Besançon.

Il s'agit bien d'un geste prémédité, selon l'avocat général

Le magistrat s'est notamment attaché dans son réquisitoire à **démontrer qu'il s'agissait bien d'un assassinat**. "C'est quand il a compris que sa femme ne reviendrait pas qu'il a décidé de la tuer et il l'a traquée", détaille l'avocat général, s'appuyant sur les messages que Rashid Askari a envoyé à sa femme [qui fuyait ses violences conjugales](#) et qu'il a fini par retrouver à Besançon : "Je t'ai trouvée", ainsi que ses repérages dans le quartier du Rosemont où résidait la victime.

Selon l'avocat général, Rashid Askari n'avait pas prévu de passer à l'acte le jour du drame, mais **il peaufinait son plan d'assassinat et rôdait dans le quartier**, et a croisé son épouse par hasard, "*il décide alors d'avancer son projet, il va la tuer maintenant*". Et ce n'est pas une discussion qui a dégénéré comme veut le laisser croire l'accusé, poursuit Etienne Manteaux, car "*Razia a été violemment frappée à de multiples reprises dans le dos, quand on veut discuter on n'est pas dans le dos de quelqu'un*".

Ce vendredi après-midi, **la parole sera à la défense** de Rashid Askari, avant un **verdict attendu en fin de journée**.